

COMITE INTERNATIONAL DES SCIENCES HISTORIQUES  
COMMISSION INTERNATIONALE D'HISTOIRE MILITAIRE

# REVUE INTERNATIONALE D'HISTOIRE MILITAIRE

INTERNATIONAL REVIEW OF MILITARY HISTORY  
МЕЖДУНАРОДНЫЙ ВОЕННОИСТОРИЧЕСКИЙ ЖУРНАЛ  
RIVISTA INTERNAZIONALE DI STORIA MILITARE  
REVISTA INTERNACIONAL DE HISTORIA MILITAR  
INTERNATIONALE ZEITSCHRIFT FÜR MILITÄRGESCHICHTE



FONDATION SAINT-CYR

No 85 - 2009  
REVUE PÉRIODIQUE

COMMISSION INTERNATIONALE D'HISTOIRE MILITAIRE

---

# **Revue Internationale d'Histoire Militaire**

INTERNATIONAL REVIEW OF MILITARY HISTORY  
МЕЖДУНАРОДНЫЙ ВОЕННОИСТОРИЧЕСКИЙ ЖУРНАЛ  
RIVISTA INTERNAZIONALE DI STORIA MILITARE  
REVISTA INTERNACIONAL DE HISTORIA MILITAR  
INTERNATIONALE ZEITSCHRIFT FÜR MILITÄRGESCHICHTE

N° 85 — Vincennes — 2009

## *Vers une moralisation de la petite guerre au XVIII<sup>ème</sup> siècle*

*Sandrine PICAUD-MONNERAT<sup>1</sup>*

Le 10 décembre 1694, le « commissaire » Mahieu écrit, vraisemblablement au secrétaire d'Etat de la Guerre de Louis XIV, que des partis de guerre français sortis des villes de Namur et de Dinant commettent des désordres hors du commun. En voici un extrait :

« Donne avis que les partis de Namur et de Dinant font des désordres et des violances extraordinaires, ce qui l'a obligé sur les plaintes continuelles qu'on luy en a faites de solliciter M. le marquis d'Harcourt d'y remedier lequel en ayant écrit à M. de Guiscard il étoit convenu de n'en plus envoyer dans le pais soumis à la contribution que dans la necessité du service, mais comme ces desordres augmentent et qu'à Durbuy un parti de Dinant s'est fait donner par force du pain, de la biere, de la viande et du boeure [sic] et mesme a maltraité des habitans, et que les mesmes violences s'exercent à Marche [= Marche en Famenne] et dans tous les lieux de la frontiere dont les habitans ont été presque tous ruinés, il vous supplie d'y [p. 2] pourvoir. [...] »<sup>2</sup>.

On dispose, dans les archives de l'armée également, d'une lettre de ce marquis d'Harcourt, écrite au ministre de la Guerre trois ans plus tard, en 1697, et qui laisse à penser qu'il n'était pas très exact à rendre justice de toutes les exactions commises par les partis de guerre en course dans le Hainaut. Certes, il soutient que les désordres les plus considérables doivent être châtiés, et que les traités de contributions doivent être respectés. Mais il commence sa lettre par un appel à la tolérance à l'égard de certains des excès des soldats vis-à-vis des populations dans leurs expéditions de petite guerre :

---

<sup>1</sup> Agrégée et docteur en histoire, membre de la CFHM.

<sup>2</sup> S.H.D. (Service historique de la Défense), Département Terre, Vincennes, carton *IM 1787* (police et discipline 1668 – 1789), pièce 85, 2 pages manuscrites.

« [...] Je suis bien persuadé que dans le pays de Luxembourg , comme dans toute autre frontière, les partys y commettent quelque désordre, sous prétexte de rafraîchissement, lequel doit être toujours défendu et cependant toléré d'ailleurs pourvu que cela n'aille pas à l'excès, qu'il faut châtier sûrement, car vous sçavés qu'il n'est pas possible aux partys, surtout quand ils sont aussi éloignés des lieux où ils doivent agir, de se charger des vivres [p. 2] nécessaires pour quinze jours ou trois semaines qu'ils sont dehors, et qu'il n'est pas possible non plus avec leur paye, d'acheter dans les lieux où ils passent de quoi subsister, autrement on ne trouveroit point de gens pour faire ce mestier, car il n'y a point de presse à en prendre un, qui oblige à manger du pain sec, boire de l'eau et coucher dehors, et comme tous ces gens là, ne se mettent dans le service que par libertinage, dès qu'on leur tiendroit la rigueur qui se devoit, ils vous quitteroient pour passer dans le service ennemi. Il faut donc fermer les yeux quelques fois [p. 3] à de petits désordres, qui vont à peu de chose, et châtier en même temps sûrement [sic], ceux qui sont considérables et outrés, comme j'ai fait jusques à présent, en faisant mettre en prison les officiers et en faisant casser quelques uns qui sont pillars. [...] »<sup>3</sup>.

Un demi-siècle plus tard (hiver de 1743 à 1744), le comte de Beausobre, nouvellement nommé colonel de hussards, passe l'hiver à Stenay<sup>4</sup> avec son régiment en attendant l'ouverture de la campagne prochaine, où il doit combattre en Flandre. Des habitants se sont plaints de dommages causés par ses hommes dans la ville, et Beausobre écrit à ce sujet au ministre de la guerre, qui est alors le comte d'Argenson. En voici quelques extraits :

« Il est vrai Monseigneur, qu'à mon arrivée icy, je trouvay peu de discipline dans le régiment, et beaucoup de gens [p. 2] qui se plaignoient des houzars qui étoient logés chez eux. Je priay le vicaire d'ordonner à tous les bourgeois de me porter toutes leurs plaintes dès qu'ils auroient quelques sujets de mécontentement. Toutes celles qui me sont parvenues, ont été prises de ma part, j'ose le dire, avec autant de zèle pour la discipline qu'il soit possible d'en avoir ; et j'ay chatié les petites fautes comme les grandes, et les grandes le plus exemplairement. [...] »

Depuis ce temps là Monseigneur, ce qui fait [p. 3] plus de cinq semaines, je n'ay eu qu'une seule plainte , même de peu de chose, et qui fut reconnue fautive [...].

D'un autre côté Monseigneur, il n'y a personne qui puisse dire avec vérité qu'aucun houzard ayt été à la contrebande, et qu'aucun officier ayt été à la chasse ; ce qui est bien une preuve de l'exactitude de la discipline que j'établis [...] »<sup>5</sup>.

À lire successivement ces différents extraits, on conclurait volontiers d'emblée à une véritable amélioration de la discipline des troupes du roi de

<sup>3</sup> *Ibid.*, pièce 94, 5 pages manuscrites.

<sup>4</sup> Sur la Meuse, à une quarantaine de km au nord de Verdun.

<sup>5</sup> S.H.D., Dép<sup>t</sup> Terre, registre *AI 3026* (correspondance officielle entre la Cour et les officiers à l'armée), pièce 129-1, 6 pages (lettre autographe du comte de Beausobre).

France à la guerre en général, et à la petite guerre en particulier, entre le XVII<sup>ème</sup> siècle et le milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle, *a fortiori* à la fin de l'Ancien Régime. Alors qu'un chef militaire conseille, pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg, de fermer les yeux sur certains désordres des compagnies franches commis contre la population civile pendant les quartiers d'hiver (courses illicites sur le pays), un colonel de hussards assure au ministre, pendant la guerre de Succession d'Autriche, qu'il châtie toutes les fautes de ses cavaliers, même les plus petites, et qu'aucun détachement n'est allé piller le plat pays (pas de contrebande).

Ces trois extraits de lettres sont à prendre comme pièces à conviction ; ce sont des cas ponctuels dont on ne peut tirer de conclusions générales. Pour cette raison, et parce que les troupes légères et le type de tactique dont elles étaient les spécialistes – la petite guerre – furent encore méprisées au XVIII<sup>ème</sup> siècle, il est utile de mener une enquête pour déceler, à la fois, l'évolution dans le discours des militaires écrivains sur la petite guerre, sous le rapport moral, et les avancées éventuelles dans la pratique. Nous avons mené cette étude, essentiellement, à partir de traités sur la petite guerre et sur la guerre écrits tout au long du XVIII<sup>ème</sup> siècle, et à travers des mémoires historiques du temps et la correspondance entre la Cour et les officiers à l'armée à l'époque des campagnes de Flandre de la guerre de Succession d'Autriche (1744-1748). Une première partie cherchera à mettre en valeur l'influence de l'« esprit du siècle », chez les théoriciens ayant écrit sur la petite guerre au XVIII<sup>ème</sup> siècle, si tant est que cet esprit, de modération appuyée sur la raison, pût avoir un effet sur la modération dans la guerre. Dans une deuxième partie, nous suivrons les écrivains militaires dans leurs réflexions morales, à partir d'un exemple relatif à la petite guerre, celui des ruses de guerre. Enfin, une troisième partie, à nouveau générale et en même temps plus concrète, tentera d'évaluer les progrès du XVIII<sup>ème</sup> siècle en matière d'humanisation et de discipline.

### **I : Contexte : les théoriciens de la petite guerre et l'influence de l'esprit du siècle**

Chez Beausobre, Jeney, Lacuée de Cessac, tous théoriciens de la petite guerre au XVIII<sup>ème</sup> siècle, on trouve des signes, dans leurs écrits ou leurs activités, de l'influence exercée par la philosophie du siècle, voire des rapports qu'ils entretenirent directement avec certains des lettrés que l'on nommait philosophes.

Cette philosophie, c'était celle dite « des Lumières ». L'activité intellectuelle de l'homme, appuyée sur les lumières de la raison, et tournée vers les sciences et les arts, « libérée » des dogmes, de l'autorité et de la tradition religieuse, était censée mener au bonheur, dès ce monde. La modération en toute chose, la tolérance en matière religieuse, l'opposition à l'absolutisme tyrannique en matière politique et à la guerre en matière militaire (ou du moins à la cruauté qu'elle était susceptible d'engendrer), se

déduisaient de l'intrusion des Lumières dans l'esprit de la société lettrée de Paris et de province. L'utilité sociale était un des moteurs de l'action des philosophes.

Josef Zachar, auteur d'un article biographique sur Lajos Mihaly Jeney (officier partisan et auteur d'un des premiers traités de petite guerre publiés en Europe), décèle chez son sujet les caractères de cet esprit du siècle, à travers le vocabulaire employé dans la préface de son traité *Le Partisan*, livré au public en 1759, puis réédité et traduit en anglais et en allemand. Il cite « la liberté naturelle à tout homme », principe de base des Lumières, qui poussa Jeney, du propre aveu de ce dernier, à traiter après d'autres de quelques questions relatives à l'art de la guerre, et à éclairer le génie de la petite guerre de son temps<sup>6</sup>. Nous pouvons aussi relever d'autres termes relevant apparemment du même esprit, dans la préface du même traité. Les « lumières » : « Je dois avouer que sous la conduite de tant de généraux et de capitaines applaudis à qui je me suis appliqué d'obéir, j'ai été fort à même de puiser bien des *lumières* sur des maximes qu'ils ont mises en usage pour faire réussir leurs desseins » ; « Ils [de célèbres écrivains militaires] ont répandu des *lumières* sur mille points de l'art militaire,... » ; « Tout rétréci que soit cet ouvrage, on se persuadera bientôt qu'il suffit pour inspirer abondamment à un lecteur attentif *toutes les lumières nécessaires* pour remplir ses devoirs avec honneur ». Le « génie » : « Mais j'ai remarqué souvent que chaque général a son *génie particulier* et qu'ils agissent tous sur des principes toujours nouveaux » ; « Comme mon but est d'exposer en abrégé portatif *le génie de la Petite Guerre*,... » ; « mon dessein n'a point été de donner un traité complet ; mais une légère introduction à la pratique de la Petite Guerre, selon les changemens que *le Génie du Siècle* présent y a introduits »<sup>7</sup>.

Il ne suffit certes pas de parler de « lumières » pour se voir auréolé par la postérité du vocable d'« esprit éclairé », quand on est écrivain militaire. Le *Dictionnaire de l'Académie française* (1<sup>ère</sup> édition, de 1694) définit la « lumière », au sens figuré, comme l'intelligence, ou la clarté d'esprit ; et encore comme un éclaircissement, un indice sur quelque sujet. La quatrième édition (de 1762) et la cinquième (de 1798) ne changent rien à ces définitions. Il n'est pas fait mention de quelconques philosophes à ce sujet<sup>8</sup>. On trouve en revanche dans le *Dictionnaire critique de la langue française* de Jean-François Féraud (1787-1788), une allusion, en toute fin d'article, à ce rapport entre « lumières » et philosophes : « mais on ne dit pas absolument, qu'ils [les

<sup>6</sup> Josef Zachar, « Ein ungarischer Klassiker über den Kleinkrieg : das Werk 'Le Partisan' von L.M. v. Jeney, erschienen 1759 in Haag », *Revue internationale d'histoire militaire*, Helsinki, 1991-I, p. 131-144 (ici p. 136).

<sup>7</sup> Lajos Mihaly Jeney (capitaine), *Le partisan, ou L'art de faire la petite guerre avec succès selon le génie de nos jours*, rééd. par l'ISC (Institut de stratégie comparée), Paris, coll. « Les introuvables de l'art militaire », préface de Jeney, p. 9-12.

<sup>8</sup> *Dictionnaire de l'Académie française*, 1<sup>ère</sup> édition de 1694, 4<sup>e</sup> éd. de 1762, 5<sup>e</sup> éd. de 1798 (les trois éditions sont disponibles en intégralité sur le site Internet suivant : <http://www.atilf.fr/dictionnaires.htm>), article « lumière » ; l'article « lumières », au pluriel, n'existe pas dans ce dictionnaire.

saints docteurs, des hommes savants] ont été ou qu'ils sont des lumières, comme l'a dit M. Sabatier de Castres, en parlant des Philosophes : 'Les esprits qui ne jugent que par des impulsions étrangères, les ont regardés comme *des lumières*, des génies, des bienfaiteurs' »<sup>9</sup>. Aussi, quand le comte de Beausobre, dans ses *Maximes sur la guerre*, conseille à ses officiers hussards de s'attacher « à prendre connaissance du caractère et des lumières de l'état-major de l'armée des ennemis, afin que, sur cette connaissance, vous puissiez juger de l'essentiel des précautions qu'ils prendront pour la sûreté de leurs fourrages et des autres opérations », il ne faut pas y voir plus sans doute, que la clarté d'esprit définie dans le dictionnaire de l'Académie, qui n'implique pas une adhésion ou même une référence à la philosophie en vogue.

On sait pourtant que, dans le cours du XVIII<sup>ème</sup> siècle, certains officiers lettrés frayèrent avec les philosophes et qu'ils étaient reçus à Paris dans les salons les plus en vue. Le comte de Guibert (colonel depuis 1769) était l'un d'entre eux. Voltaire fit l'éloge de son traité de tactique (paru pour la première fois en 1770, mais en France à partir de 1773). « Je ne sais, écrivait le philosophe à M. d'Argental (en 1773), si vous avez lu la *Tactique* de M. de Guibert, ou du moins le *Discours préliminaire*. Ce livre est plein de grandes idées, comme la tragédie du *Connétable*<sup>10</sup> est pleine de beaux vers. J'ai eu l'auteur chez moi, je ne sais pas s'il sera un Corneille ou un Turenne, mais il me paraît fait pour être grand en quelque genre qu'il travaille »<sup>11</sup>. D'une manière plus générale, Jean Chagniot confirme dans sa thèse qu'il y avait au XVIII<sup>ème</sup> siècle des militaires philosophes ; Le baron de Grimm<sup>12</sup>, comme Voltaire, comptait parmi ses relations plusieurs officiers<sup>13</sup>.

On ne sait si le chevalier de Ray fut de ceux qui fréquentèrent les salons, mais c'est tout empreint d'idées philosophiques que cet ancien officier général peut s'écrier à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle dans ses *Souvenirs* : « Pourquoi tant d'hommes distingués ont-ils du goût pour la guerre, ce fléau de l'humanité ? Ce goût devrait-il exister dans une nation comme la nôtre, parvenue par le progrès des lumières à écarter tout ce qui tenait à la barbarie des siècles passés ? ». Cette question retient le chevalier de Ray sur deux pages, comme s'il pensait tout haut. Il conclut que le goût de ses contemporains pour le perfectionnement de l'art militaire était mû par le désir de s'opposer aux entreprises ennemies avec plus d'humanité, et de conserver des soldats défenseurs de la patrie. « Toutes les combinaisons, toutes les

<sup>9</sup> Jean-François Féraud, *Dictionnaire de la langue française*, Marseille, Mossy, 1787-1788 (disponible en intégralité sur le site Internet suivant : <http://www.atilf.fr/dictionnaires.htm>), article « lumière » ; l'article « lumières », au pluriel, n'existe pas non plus dans ce dictionnaire.

<sup>10</sup> *Le connétable de Bourbon*, tragédie en cinq actes composée par Guibert en 1773. Elle connut un succès mitigé.

<sup>11</sup> Cité dans : Jacques Vivent, « Un précurseur de la tactique moderne. Le comte de Guibert », *Revue historique des armées*, n° 3, sept. 1953, p. 39.

<sup>12</sup> Frédéric Melchior, baron de Grimm, écrivain allemand (1723-1807). Lié avec les philosophes, il fréquentait fréquemment les salons parisiens (par ex. celui du baron d'Holbach).

<sup>13</sup> Jean Chagniot, *Paris et l'armée au XVIII<sup>e</sup> siècle. Etude politique et sociale*, Paris, Economica, 1985, p. 629-633.

dispositions, doivent être faites pour rendre une attaque impossible sans témérité »<sup>14</sup>. Ce qui est intéressant, c'est qu'en d'autres endroits de ses *Souvenirs*, de Ray loue les hauts faits de glorieux officiers partisans ayant combattu dans la guerre de Sept Ans, tels Du Blaisel et Grandmaison (Du Blaisel commanda la 1<sup>ère</sup> brigade des Volontaires de Flandre, régiment de troupes légères réputé ; Grandmaison, officier général, avait déjà publié à l'époque un des traités de petite guerre les plus connus<sup>15</sup>) : « ...et si l'on rassemblait les faits de guerre, les belles actions, les actes d'humanité de ces officiers estimables, s'enthousiasme De Ray, ce serait un volume et leur caractère un sujet d'admiration. On peut en juger par les discours qui leur étaient familiers. [...] Grandmaison : 'Que la prudence, la plus extrême bravoure et l'humanité ne nous abandonnent jamais »<sup>16</sup>. Puisque des partisans étaient portés au pinacle par un officier si susceptible sur le point de la raison alliée à la guerre, est-ce à dire que la petite guerre s'était réellement humanisée, au-delà des discours ? C'est ce qu'il faudra déterminer dans la troisième partie de notre étude.

On retrouve la trace des théoriciens de la petite guerre à une échelle plus modeste que les salons mondains parisiens : celle des académies de province. Présentes dans 32 villes de France à la fin de l'Ancien Régime, elles relayaient dans le reste du royaume le goût du siècle pour les sciences ou la littérature, auprès de l'élite nobiliaire et bourgeoise masculine. Il n'y a là rien d'extraordinaire, dans la mesure où les officiers qui écrivirent sur la petite guerre étaient en général issus de familles de petite noblesse de province. Ainsi en était-il de Lacuée de Cessac. Capitaine et auteur d'un traité de petite guerre publié en 1785<sup>17</sup>, celui-ci faisait partie depuis 1783 de l'académie de Metz en tant que correspondant ; il en devint membre titulaire en 1784 et son *Guide des officiers particuliers en campagne*, présenté dès la même année devant l'académie, reçut l'éloge des commissaires chargés de le lire<sup>18</sup>. Dans la même logique qui avait présidé aux créations des différentes académies, et dans le cadre de la curiosité de ses contemporains à l'égard de toutes les sciences, Cessac appela de ses vœux la création d'une académie militaire, pour permettre des discussions publiques sur la science militaire, et pour

<sup>14</sup> Chevalier de Ray, *Généraux et lieutenants-généraux sous Louis XV ; réflexions et souvenirs du chevalier de Ray, lieutenant-général...*, classés, annotés et suivis d'un précis des guerres de 1741 à 1762, par Lucien Mouillard, Paris/Limoges, Henri Charles-Lavauzelle, 1895, p. 226-227. Ces souvenirs furent écrits vers 1787-1788.

<sup>15</sup> A la fin de la guerre de Sept Ans, Grandmaison avait atteint le grade de maréchal de camp. Il termina lieutenant général. Voir : Sandrine Picaud, « Thomas Auguste le Roy de Grandmaison (1715-1801). Un officier au service de la petite guerre », *R.I.H.M.*, n° 81, Vincennes, C.F.H.M., 2001, p. 101-114.

<sup>16</sup> Chevalier de Ray, *Généraux et lieutenants-généraux...*, *op. cit.*, p. 213-214.

<sup>17</sup> Jean-Girard Lacuée de Cessac, *Le guide des officiers particuliers en campagne, ou Des connaissances militaires nécessaires pendant la guerre aux officiers particuliers*, Paris, L. Cellot, 1785, 2 t.

<sup>18</sup> Jean Humbert, J.-G. Lacuée comte de Cessac, général de division ministre de Napoléon 1<sup>er</sup> 1752-1841, d'après les documents officiels et les archives familiales, Paris, s.n., 1939, p. 26-27.

dispenser un enseignement sur l'art de la guerre aux militaires de différents milieux sociaux, ce qui aurait, de plus, la vertu d'augmenter l'émulation pour le service de la patrie<sup>19</sup>. A lire J. Humbert, on croirait l'idée nouvelle. Or le comte de Beausobre formulait le même souhait dans un mémoire intitulé « Utilité d'une école, et d'une académie militaires » inséré en 1757 à la fin de ses *Commentaires sur la défense des places*<sup>20</sup>. L'inspiration philosophique y est clairement annoncée : « Par Académie Militaire, j'entens l'établissement d'une société de savans militaires, qui travailleroient au progrès de la science de la guerre ; et cette définition se rapporte à l'idée que les philosophes anciens et modernes ont eue d'une académie ». On peut voir encore dans la conclusion de Beausobre l'idée du progrès continu de l'esprit humain : « une académie militaire, consacrée aux progrès et à la perfection de cette science, seroit le plus utile, le plus noble, le plus grand de tous les établissemens »<sup>21</sup>. Dès 1751, Beausobre avait envoyé à Diderot ce mémoire, encore manuscrit, assorti d'une lettre où il regrettait qu'un sujet aussi sérieux vînt d'être proposé au concours de l'académie de Pau, à traiter en vers (!)<sup>22</sup>... Au reste, le colonel de hussards, écrivain prolixe (mais peu publié de son vivant), était doué d'une curiosité insatiable. L'exemple d'un gros volume manuscrit intitulé *Mélanges ou notes diverses depuis 1724* est édifiant à cet égard : pèle mèle, on y trouve des réflexions personnelles sur des sujets scientifiques (le mécanisme de la respiration ; le pancréas, etc.), religieux (la résurrection, les sorciers, etc.), philosophiques (la raison, liberté et prédestination, etc.), historiques (cérémonie du sacre des rois de Perse, etc.) pittoresques (la galanterie, les rapports entre la hauteur du front et l'intelligence (!), etc.)<sup>23</sup>. Dans sa correspondance avec un neveu, il lui arriva de se plaindre d'autre part du manque de tolérance en France à l'égard du protestantisme<sup>24</sup>.

Le souhait d'une académie militaire n'était pas le seul point commun entre Cessac et Beausobre. Tous deux étaient des militaires philosophes accomplis. Cessac, à défaut de voir sa carrière militaire progresser aussi vite qu'il l'aurait souhaité, se consacra à l'étude (il était entré au régiment de Dauphin Infanterie en 1770 comme cadet gentilhomme et était encore capitaine à la fin de l'Ancien Régime). Et dans son volumineux traité de petite guerre paru en 1785, il cite au détour d'une page un vers de Voltaire (« Qui fait plus qu'il ne doit ne fait pas me servir »)<sup>25</sup>. Cet autre passage du

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 28.

<sup>20</sup> Jean-Jacques de Beausobre, *Commentaires sur la défense des places, d'Aeneas le Tacticien...*, Amsterdam / Paris, Pissot, 1757, p. 273-329.

<sup>21</sup> *Ibid.*, p. 273 et 329.

<sup>22</sup> A.C.V. (Archives cantonales vaudoises), Chavannes-près-Renens (Suisse), fonds P Nelty de Beausobre, registre 2.2.6/12 : *Miscellanée militaire*, ms, sans lieu ni date.

<sup>23</sup> A.C.V., P Nelty de Beausobre, registre 2.2.6/25 : *Mélanges ou notes diverses depuis 1724*, 1055 p. + une table de 18 p. ; c'est une espèce de lexique de termes très hétéroclites.

<sup>24</sup> *Ibid.*, 2.2.6/2. Lettres de Beausobre à son neveu Louis-Jacques-Guillaume, capitaine au régiment des hussards de Chamborant ; lettre du 20 avril 1780. Beausobre était issu d'une famille protestante.

<sup>25</sup> Cessac, *Le guide des officiers particuliers...*, *op. cit.*, t. II, p. 407.

même traité tendrait à prouver que les limitations dans la guerre du XVIII<sup>ème</sup> siècle furent le fruit, à la fois des réminiscences effarées d'un temps où elles n'existaient pas (guerre de Trente Ans) et à la fois des idées philosophiques imprégnant certains militaires, de même que des responsables gouvernementaux : « Ne craignez cependant pas que votre adversaire souille sa victoire par une conduite aussi vile [l'échafaud]. Si le fort respecte vos jours dans les combats, l'ennemi les respectera encore davantage après la victoire ; la crainte des représailles, les lumières de la raison, et la voix de l'honneur, lui en feront également la loi ». Mais un conseil lu dans un traité à destination des officiers subalternes est un vœu pieux. Il faut le mesurer à l'aune des guerres du temps. Cessac publia ce manuel en 1785. Or, les guerres suivantes furent celles de la Révolution et de l'Empire, et furent d'une tout autre nature que ce qu'il décrit.

L'histoire est en effet pleine de paradoxes. Celui-ci peut être énoncé comme suit : l'esprit des Lumières, prônant la mesure et la raison, fut en partie à l'origine de la révolution française<sup>26</sup>. Or, avec les levées en masse, la révolution ouvrit une ère, poursuivie par Napoléon, de guerres nationales, particulièrement meurtrières et « sauvages » parce qu'elles étaient passionnelles, et parce qu'elles poursuivaient un but absolu (la destruction de l'ennemi). La guerre à objectifs limités du XVIII<sup>ème</sup> siècle (prendre des gages, les négocier à la paix), qui était méprisée par Guibert, l'ami des philosophes et le rénovateur de la pensée militaire, était alors pourtant celle qui coïncidait le mieux avec l'idéal de mesure prôné dans le cadre des idées nouvelles. Plusieurs historiens ont vu et commenté l'humanisation des guerres au XVIII<sup>ème</sup> siècle, entre deux périodes de tueries et de violences extrêmes (la guerre de Trente ans au XVII<sup>ème</sup> siècle, les guerres de la Révolution et de l'Empire au tournant des XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles). Yves Gras a voulu y voir une conciliation entre la guerre et la raison (dans le contexte de la publication de l'ouvrage de Vattel, *Le droit des gens*<sup>27</sup> en 1758)<sup>28</sup>. Cora Stephan voit aussi la marque de l'« Auklärung » (les lumières) dans cette nouvelle façon de faire la guerre, et met en relief la vision de l'ennemi, au XVIII<sup>ème</sup> siècle, comme un ennemi juste, ayant un droit tout aussi légitime que soi-même à la victoire ; partant, la nécessité de ménager une victoire

<sup>26</sup> Selon Rousseau, « le vice fondamental du *Projet* de l'abbé de Saint-Pierre provient de l'erreur qu'il a commise d'imaginer un système qui, pour maintenir l'intérêt des rois, allait à l'encontre de celui des peuples. Mais Rousseau recule devant les conséquences de son système : 'On ne voit point de ligues fédératives s'établir autrement que par des révolutions, et sur ce principe, qui de nous oserait dire si cette ligue européenne est à désirer ou à craindre ?' ». Voir : J.-P. Bois, « L'aspiration à la paix à l'époque moderne, entre utopies et réalités », in : *Il n'est trésor au monde que de paix*. Hommes, lieux et instruments de pacification de l'Antiquité à nos jours, Cycle d'études en pays boulonnais, vol. II, sous dir. Isabelle Clauzel, Boulogne-sur-Mer, Cercle d'Etudes en pays boulonnais, 2007, p. 117-130 (ici p. 124).

<sup>27</sup> Titre complet : Emmerich de Vattel, *Le droit des gens ou Principes de la loi naturelle appliquée à la conduite et aux affaires des nations et des souverains*.

<sup>28</sup> Lieutenant colonel Yves Gras, « Les guerres 'limitées' du XVIII<sup>ème</sup> siècle », *Revue historique des armées*, 1970, n° 1, p. 22-36 (ici p. 23 et 35).

honorable à l'ennemi, pour éviter les rancoeurs et les carnages sans fin. Enfin, l'Europe occidentale était arrivée selon C. Stephan à un résultat très rare, à savoir, celui de relativiser l'hostilité vis-à-vis de l'ennemi, de renoncer à criminaliser l'adversaire dans la guerre<sup>29</sup>. Cette conception nous rend le XVIII<sup>ème</sup> siècle très actuel, à une époque (la nôtre, le XXI<sup>ème</sup> siècle), où la consigne court dans les armées occidentales, de ne plus parler d'« ennemi », mais d'« adversaire ». Evidemment, un tel esprit diminue l'attachement des soldats à leur armée, et les y retenir se fait à force d'argent et de compensations en nature, comme le disait le marquis d'Harcourt en 1697 à propos des hommes composant les détachements envoyés à la petite guerre : « comme tous ces gens la, ne se mettent dans le service que par libertinage, des qu'on leur tiendrait la rigueur qui se devoit, ils vous quitteroient pour passer dans le service ennemi » (cf. *supra*, en introduction).

Ces historiens cependant n'ont pas vu le paradoxe que cette conception rationnelle de la guerre induisait. Dans l'extrait suivant d'un mémoire de Guibert sur la science des fortifications, le paradoxe est clairement exprimé par l'auteur lui-même, parce que Guibert était à la fois penseur militaire et homme de lettres de son temps :

« A voir cela sous le point de vue de la philosophie et de l'humanité, il peut être heureux que, soit l'effet des places, soit celui de la routine établie, les guerres se passent ainsi en petites opérations, en alternatives de places prises et reprises, au lieu de conquérir et de ravager comme elles faisaient autrefois. Mais à envisager l'objet militaire, l'art de la guerre y a sans doute perdu, puisque ses effets sont moins grands, puisqu'enfin ils ne remplissent pas le premier et le malheureux but qu'ils doivent avoir, celui de faire le plus de mal possible à l'ennemi et de décider promptement les querelles des nations »<sup>30</sup>.  
 Nous croyons quant à nous que le paradoxe se résout si l'on suit ce que dit John Childs : on a cherché à limiter la guerre, et cela advint dans le contexte de l'épanouissement des idées philosophiques prônant la raison et la mesure. Cependant, cette évolution, si elle s'est faite concomitamment au progrès des lumières, ne s'est pas faite en s'appuyant sur elles ni sur des considérations juridiques comme celles de Vattel ; mais bien plus par peur de revenir aux tueries de la guerre de Trente Ans<sup>31</sup>. Il s'agissait de maintenir le fragile équilibre européen né en 1648. De servir l'intérêt bien compris, en étant ancré dans la réalité concrète.

<sup>29</sup> Cora Stephan, *Das Handwerk des Krieges*, Berlin, Rowohlt, 1998, p. 176-177. Cet ouvrage comprend aussi un chap. sur la petite guerre, p. 173-176 : l'auteur, après y avoir montré le caractère compassé des guerres du XVIII<sup>ème</sup> siècle (cantonnées entre les deux pôles des sièges et des batailles), décrit rapidement les principes tactiques de la petite guerre, qui remplissait le quotidien guerrier et palliait le manque de mobilité et de rapidité de réaction des grandes armées.

<sup>30</sup> Comte Jacques de Guibert, « Rapport de la science des fortifications avec la tactique et avec la guerre en général », in : *Essai général de tactique*, Paris, Economica, 2004 (1<sup>ère</sup> éd. en 1770), avec un avant-propos du gén. J.-C. Thomann et une présentation du Prof. J.-P. Bois, p. 197.

<sup>31</sup> John Childs, *Armies and warfare in Europe : 1648-1789*, New York, Holmes and Meier, 1982, p. 24-25.

## II : Des stratagèmes aux trahisons : exemple de réflexions morales des écrivains militaires sur les limites de la petite guerre

Au XVIII<sup>ème</sup> siècle encore, dans la mentalité de beaucoup d'officiers, la manière la plus honorable de faire la guerre était l'affrontement de face, dans la bataille, non ces coups de main où l'on tournait l'ennemi pour mieux le surprendre ; non ces embuscades où l'on attendait l'ennemi au détour d'un chemin creux pour l'assaillir sans qu'il ait le temps de s'y préparer. La guerre faite « par derrière », par surprise était une guerre de « vilains », opposée à l'idéal chevaleresque du duel<sup>32</sup>. La tâche des théoriciens de la petite guerre, au long de la deuxième moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle, fut d'une part d'éclairer les ressorts d'une tactique qui était mal comprise parce que mal connue, mais aussi d'en prouver l'honorabilité, en montrant qu'elle suivait les lois de la guerre du temps autant que la grande.

Dans ce contexte, certains des théoriciens de la petite guerre réfléchirent aux limites morales de leur art, à travers une de ses caractéristiques principales : les ruses de guerre, qui permettaient l'effet de surprise. Jacques Ray de Saint-Geniès, au début des années 1760, aborde la question en historien autant qu'en moraliste. Il explique que l'usage fréquent des stratagèmes à la guerre a souvent dépendu de la culture des peuples. S'appuyant sur Tacite, il évoque d'abord à ce titre les Romains, qui combattaient leurs ennemis « les armes à la main, et jamais sourdement par stratagème » ; il oppose la culture des Romains à celle des Grecs :

« Les Grecs au contraire et les Africains regardaient le stratagème comme une des principales vertus d'un grand capitaine. La plus grande gloire d'un général, dit Thucydide, est celle qui s'acquiert sur son ennemi par la ruse et par l'artifice. Les bons capitaines, dit Végèce, ne sont pas ceux qui combattent en rase campagne où le péril est commun, mais bien ceux qui par adresse et par ruse de guerre essaient, sans qu'il leur en coûte un seul homme, de défaire l'ennemi ou du moins de le tenir en crainte et en échec »<sup>33</sup>.

La petite guerre pratiquée en Europe occidentale au XVIII<sup>ème</sup> siècle, guerre de surprises et d'embuscades, était le résultat d'une très longue histoire, aux multiples facteurs d'évolution, dont les Grecs n'étaient qu'une composante. Les embuscades n'étaient qu'un des moyens rusés utilisés pour ménager la surprise à l'ennemi et ainsi le défaire plus facilement. Jusqu'où pouvaient aller ces ruses et ces stratagèmes ? C'est la question qui occupe

<sup>32</sup> Sandrine Picaud, « La manœuvre de la Méhaigne (guerre de Succession d'Autriche), chef d'œuvre du style indirect, dans le cadre du débat sur la petite guerre au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Cahiers du CEHD*, n° 23, Paris, Ministère de la Défense, SGA, 2004, p. 181-200 (ici p. 189-1991). Texte intégral de l'article disponible sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.cehd.sga.defense.gouv.fr> Sur la page d'accueil du site, aller à « Publications », puis à « Cahiers du CEHD », n° 23.

<sup>33</sup> Jacques Ray de Saint-Geniès, *L'officier partisan*, Paris, Delalain et Crapard, 1766 (2 tomes en 1 vol. in -12), t. II, p. 71. Cessac plebiscite ces ruses de guerre employées par les Grecs, en particulier par les Lacédémoniens. Voir : Lacuée de Cessac, *op. cit.*, t. I, p. 464.

ensuite Saint-Geniès, et à laquelle il donne une réponse très claire, appuyée sur l'esprit de progrès humain de son siècle, et sur un « droit des gens » qui fait penser à la publication de Vattel, quelque huit ans auparavant, mais aussi à Grotius, qui connut un grand succès au XVII<sup>ème</sup> siècle et dans la première moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle<sup>34</sup>. Saint-Geniès distingue deux sortes de stratagèmes :

« La première est permise, se pratique couramment depuis les temps les plus anciens dans toutes les nations, comme les embuscades : ces genres d'artifices sont du droit des gens, puisque les officiers et les soldats sont comme avertis et doivent prendre leurs précautions pour s'en garantir [...]. La deuxième espèce est de ceux qui ne sont point d'usage, et sont frauduleux, illicites, indignes d'un homme d'honneur et de probité, comme le manquement de parole et la trahison. Il n'est point permis de s'en servir »<sup>35</sup>. Puis il détaille deux sortes de trahisons : empoisonner des vivres, des fontaines et des puits ; faire assassiner un général ou toute autre personne d'importance.

Ray de Saint-Geniès n'était pas le premier à se poser la question de ce qui était licite à la petite guerre. Dès le XVII<sup>ème</sup> siècle, la même réflexion sur les ruses acceptables avait occupé Hay du Chastelet, conseiller d'Etat et intendant d'armée, dans sa *Politique militaire* (1668). En ce domaine, comme en beaucoup d'autres, le XVII<sup>ème</sup> siècle avait préparé les connaissances qui seraient reprises et diffusées au siècle suivant. Au rejet des trahisons, Hay du Chastelet ajoute par rapport à Saint-Geniès, celui des surprises par intelligence, c'est-à-dire en ayant soudoyé une ou plusieurs personnes dans la place que l'on veut enlever. Du Chastelet s'indigne :

« Quant aux surprises qui se font par intelligence & par trahison, je n'ai presque rien à dire. Cette voie est tellement contre mon inclination, & j'y trouve l'exacte générosité si honteusement blessée, que j'ai peine à m'imaginer que l'on puisse écouter aucune proposition de cette qualité, ni recevoir de semblables ouvertures : néanmoins comme l'usage en est établi, je ne puis m'empêcher d'en parler »<sup>36</sup>.

De fait, c'est bien grâce à une « intelligence » (un habitant de la ville mise en défense facilitant les entreprises ennemies) que Crémone faillit être prise par les Français, bien après les récriminations de Paul Hay du Chastelet (31 janvier 1702)<sup>37</sup>... Trois espèces de trahison sont énumérées dans la *Politique militaire*. La tournure des phrases montre que Saint-Geniès a recopié cet ouvrage pour le détail des deux sortes de trahisons dont il fait

<sup>34</sup> Hugo Grotius, *De jure belli ac pacis*, publié en 1625 et traduit en français en 1687 puis en 1724. V. par ex. : J.-P. Bois, *Les guerres en Europe, 1494-1789*, Paris, Belin, 1993, p. 286-293.

<sup>35</sup> *Ibid.*, t. II, p. 71-73.

<sup>36</sup> Paul Hay du Chastelet, *Politique militaire, ou traité de la guerre*, Nouvelle édition revue, corrigée et augmentée de notes et de citations [par Charles-Louis d'Authville des Amourettes], Paris, Ch.-Ant. Jombert, 1757, p. 212-213.

<sup>37</sup> Pour un récit détaillé de l'aventure, voir par ex. : Lacuée de Cessac, *op. cit.*, t. II, p. 132-135 (note PL).

mention. Hay du Chastelet en cite une troisième, que Saint-Geniès a omise parce que, très certainement, elle n'était plus d'actualité de son temps : « faire passer chez les ennemis des maladies de peste, ou d'autres maux contagieux pour les infecter »<sup>38</sup>. Du Chastelet condamne ces pratiques avec encore une fois une vive indignation : « Certes il y a de l'inhumanité & de la barbarie de corrompre les élémens, & pour ainsi parler, de séduire la nature, afin d'assouvir notre vengeance et notre ambition »<sup>39</sup>.

Les écrivains militaires du XVIII<sup>ème</sup> siècle réfléchissaient en prenant pour base les mêmes ouvrages, ils y puisaient souvent leurs maximes comme leurs exemples historiques. De même que Saint-Geniès reprit sans conteste chez Du Chastelet la typologie des trahisons, Joly de Maizeroy s'en inspira peut-être pour l'exemple antique de la trahison de Zopyre, agent du roi Darius, qui conquiert sournoisement la confiance des Babyloniens et livra la ville, alors que le roi de Perse désespérait de pouvoir prendre Babylone assiégée depuis 20 mois<sup>40</sup>. La lecture des auteurs anciens aussi faisait partie du bagage culturel de tout bon officier du XVIII<sup>ème</sup> siècle, et il est vrai qu'elle pouvait fournir la matière à une riche réflexion sur les limites morales de la petite guerre. Ainsi, Joly de Maizeroy, à peu près à la période où Saint-Geniès donnait au public son *Officier partisan*, publia un *Traité de tactique* où l'on trouve un intéressant chapitre intitulé « Des stratagèmes permis à la guerre, ou Remarques sur Polyen et Frontin ». Ayant lu ces deux derniers auteurs, Maizeroy y a vues décrites toutes sortes de ruses. Il entend faire le tri, pour ses camarades officiers, de ce qui peut être imité chez Polyen et Frontin, et des pratiques désormais proscrites. Le critère avancé par Maizeroy est le droit des gens, fondé sur l'honnêteté, l'honneur et la parole donnée ; Grotius (pour son *Droit de la guerre et de la paix*) est cité à plusieurs reprises.

La ligne de partage était souvent ténue. Si l'homme de guerre a un doute sur la licéité du moyen qu'il entend employer en matière de ruse, « si de la finesse à la perfidie, il y a souvent bien peu de distance, l'honneur & la probité font sentir où il faut marquer le point de séparation »<sup>41</sup>. Maizeroy lui-même hésite, par exemple, sur le caractère licite des déguisements pour tromper l'ennemi. Il sait que c'est un stratagème en usage de son temps. Le motif le blanchit alors : « Celui qui se travestit pour s'introduire dans une place et la livrer, ou pour observer ce qui se passe chez l'ennemi, est pendu selon le droit de la guerre, soutient Maizeroy : néanmoins, quoique ce métier ne paroisse point honorable, le zèle du service peut l'excuser, & et ne devient honteux que par l'objet du gain »<sup>42</sup>. L'interdiction des déguisements pour les soldats est sans doute venue avec les progrès du port de l'uniforme obligatoire

<sup>38</sup> La dernière épidémie de peste en France eut lieu en 1720 à Marseille et fut convenablement circonscrite grâce à un cordon sanitaire.

<sup>39</sup> Hay du Chastelet, *op. cit.*, p. 213.

<sup>40</sup> Joly de Maizeroy, *Traité de tactique*, Paris, C.-A. Jombert, 1767, 2 t., t. II, p. 221-222 ; Hay du Chastelet, *op. cit.*, p. 215.

<sup>41</sup> Joly de Maizeroy, *op. cit.*, t. II, p. 221.

<sup>42</sup> *Ibid.*, t. II, p. 229.

dans les armées (au long du règne de Louis XIV). La lecture du traité de Grandmaison (1756) en convainc, où l'on voit que l'emploi des déguisements était surtout le fait d'un autre temps : « Autrefois même les partisans avoient toujours huit ou dix hommes déguisés pour faire ces commissions [aller chercher des vivres auprès de villageois], principalement lorsque leurs habillemens étoient trop connus dans le païs »<sup>43</sup>. Grandmaison conseille cependant aussi le déguisement pour son temps : « On peut se servir aussi d'un soldat [comme espion], s'il est du païs, en lui coupant les cheveux, et en lui donnant un habit de païsan »<sup>44</sup>... On pourra rétorquer que c'était avant la parution du traité de Maizeroy, et que les mentalités évoluèrent peut-être dans la décennie 1760. Mais, si on ne trouve plus de référence aux déguisements chez La Roche (1770), on en trouve à nouveau chez Grimoard (1782) : pour essayer d'obtenir le mot d'ordre des ennemis, on peut envoyer à leur camp un soldat habillé à peu près comme eux et parlant leur langue<sup>45</sup>...

Folard, qui offre des réflexions très intéressantes au lecteur qui a la patience de démêler l'écheveau assez touffu de ses commentaires sur l'*Histoire de Polybe*, appelle à la rescousse, sur le même sujet, à la fois la caution morale de l'homme d'Eglise et du juriconsulte :

« Quoique les saints Pères n'aient rien à démêler ici [sur la question des ruses de guerre], je citerai pourtant un passage qui n'est pas trop favorable aux Romains. Il fait cependant poids. Grotius me fournit cette autorité. Il cite Saint Jean Chrysostôme, qui dit que les 'Empereurs qui avoient usé de surprise pour remporter la victoire, étoient extrêmement louables'. En un mot les loix de la guerre permettent toutes sortes de tromperies et de stratagèmes, pourvû que la trahison ne s'y fourre pas »<sup>46</sup>.

Il n'était peut-être pas inutile de vouloir ainsi démarquer la petite guerre du XVIII<sup>ème</sup> siècle encore, ainsi que le fit Saint-Geniès, de pratiques que la morale et l'honneur de son temps réprouvaient. En effet, une partie des troupes au service de France spécialisées dans la petite guerre, les hussards, étaient les héritiers de leurs homologues hongrois (ceux du royaume de France étaient encore souvent hongrois) qui combattaient depuis plusieurs siècles sur les marches de l'Empire austro-hongrois contre les Turcs et leurs troupes auxiliaires, dans une guerre d'escarmouches de frontière incessante. Les Hongrois avaient eux-mêmes appris ce style de guerre au contact des cavaliers des steppes. Les hommes et les femmes cultivés du XVII<sup>ème</sup> siècle, qui étaient curieux de tout et disputaient d'art militaire dans les salons

<sup>43</sup> Capitaine de Grandmaison, *La petite guerre, ou Traité du service des troupes légères en campagne*, s.l., 1756, p. 216-217. Voir aussi p. 232-233, pour une ruse de guerre du partisan La Croix (combattant des guerres de Louis XIV), père du théoricien de la petite guerre.

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 125.

<sup>45</sup> [de Guey - le comte P. H. de Grimoard], *Traité sur la constitution des troupes légères, et sur leur emploi à la guerre*, Paris, Nyon l'aîné, 1782, p. 81-82.

<sup>46</sup> Jean-Charles de Folard, *Histoire de Polybe, nouvellement traduite du grec par Dom Vincent Thuillier. Avec un commentaire ou un corps de science militaire, enrichi de notes critiques et historiques...*, N<sup>elle</sup> éd., Amsterdam, Z. Chatelain et fils, 1753, 7 tomes, t. IV, p. 197.

parisiens, on l'a vu, avaient les moyens de s'informer sur ces peuples orientaux, appelés Tartares. Les dictionnaires généraux et les traités d'art militaire du temps citaient des ouvrages auxquels se référer. Turpin de Crissé invite ses lecteurs à consulter l'histoire de l'Empire ottoman publiée par Demetrius Cantimir<sup>47</sup>. Et Cantimir, à la suite de tant d'autres, dépeint les Tartares comme des barbares qui furent même capables, à l'occasion, d'être traîtres à leurs alliés turcs, d'en capturer des cavaliers pour les vendre comme esclaves<sup>48</sup>. Ils utilisaient sans hésiter des moyens ignobles pour vaincre l'ennemi (Cantimir rapporte un exemple mettant en cause des Polonais, au titre d'ennemis des Tartares) : l'empoisonnement d'un étang par une herbe redoutable de leur connaissance, qui tuait sans remède possible quiconque, homme ou bête, buvait de cette eau<sup>49</sup>. Peu importe, pour l'objet qui nous occupe, que ces histoires fussent vraies ou fausses. Il suffisait, pour vouloir en démarquer la petite guerre des Européens occidentaux, qu'elles pussent être lues à titre informatif par les lettrés du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

### **III : Sur le terrain : les limites de la petite guerre et le respect de la discipline**

A la lecture des traités de petite guerre, mais aussi de courriers envoyés par les officiers à la Cour et de mémoires, il s'avère qu'au milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle et jusque dans la seconde moitié du siècle selon les cas, la discipline des troupes légères péchait encore dans plusieurs domaines par rapport aux normes du temps sur les pratiques générales à la guerre. Citons-en trois exemples.

Le premier tient aux limites des prises de guerre, et en particulier à l'attitude requise vis-à-vis des malades et blessés ennemis. En 1770 encore, le comte de La Roche n'a rien contre l'enlèvement d'un hôpital ennemi, c'est même selon lui une entreprise qui a des chances de valoir le coup, car un hôpital ambulancier transporte souvent des officiers qui peuvent fournir une bonne rançon<sup>50</sup>. Il est vrai que l'abondance des maladies était un des fléaux qui accompagnaient les armées : le baron d'Espagnac rapporte qu'en octobre 1747 en Flandre, il y avait tellement de malades parmi les fantassins et cavaliers du régiment des Volontaires bretons, qu'il restait à peine trente

<sup>47</sup> Comte Lancelot Turpin de Crissé, *Commentaires sur les mémoires de Montecuculi*, Paris, Lacombe /Lejay, 1769, 3 tomes, t. III, p. 75.

<sup>48</sup> Demetrius Cantimir, *Histoire de l'Empire ottoman, où se voyent les causes de son aggrandissement et de sa décadence*. Avec des notes très-instructives (traduite en français par M. de Jonquières, Commandeur, Chanoine Régulier de l'Ordre Hospitalier du Saint-Esprit de Montpellier), Paris, Savoye, 1743, 2 t. en 1 vol., t. I, p. 175-177. Demetrius Cantimir (1673-1723) était un prince de Moldavie. C'est à la demande de l'Académie des sciences de Berlin que, alors qu'il était en exil, il écrivit un livre sur la situation de son pays et de l'Empire ottoman.

<sup>49</sup> *Ibid.*, t. I, p. 119, CLII et note 34, p. 166.

<sup>50</sup> La Roche, *op. cit.*, t. I, p. 302-304.

soldats sous les armes<sup>51</sup>. En 1782, Grimoard au contraire, comme de Wüst en 1768 et pour les mêmes raisons, déconseille d'attaquer un hôpital ambulant. Il n'y met aucune considération morale. Seuls des motifs d'intérêt matériel motivent son choix :

« Comme on pourrait nous reprocher, de n'avoir pas compris dans les coups de main l'enlèvement des hôpitaux, il est nécessaire de dire ici les raisons qui nous ont déterminés à passer cette expédition sous silence. Le transport d'un hôpital demande beaucoup de chevaux et de voitures, ce qui est fort embarrassant dans la retraite, qui doit être aussi prompte que l'entreprise. L'ennemi peut vous poursuivre avec des forces supérieures, et vous obliger d'abandonner vos prisonniers après vous avoir battu ; d'ailleurs la guérison des malades est si dispendieuse, que ce serait rendre service à l'ennemi de le délivrer de ce fardeau »<sup>52</sup>.

Ce que Grimoard ne voit pas, c'est que la réprobation morale de ce type d'action avait des chances d'être forte, à une époque où l'opinion publique se construisait et pouvait faire plier le pouvoir royal<sup>53</sup>, à une époque où l'on entendait que la guerre fût plus humaine : rappelons qu'après chaque bataille, on accordait des trêves pour que chaque armée s'occupât de ses blessés et que les rois tenaient à soigner les blessés ennemis aussi bien que les leurs.

Le deuxième exemple concerne l'utilisation, controversée, des déguisements en guise de ruse de guerre. Nous avons vu que Joly de Maizeroy, en 1767, était mal à l'aise vis-à-vis de cette question. Beausobre, qui fut fait prisonnier par les Autrichiens dans la nuit du 7 au 8 octobre 1747, soutint au Stathouder des Provinces-Unies qu'il n'aurait pas dû être considéré comme prisonnier, ayant été enlevé par une troupe de soldats dont une bonne partie était déguisée ; il rappelle que le travestissement visant à berner l'ennemi est puni de pendaison selon les lois de la guerre... Ces récriminations n'eurent aucun effet (le Stathouder répliqua que les Français en usaient de même), si ce n'est que Beausobre fut échangé assez rapidement contre un prisonnier ennemi<sup>54</sup>. Et le colonel de hussards lui-même ne rougit pas de conseiller à ses officiers, dans son traité de petite guerre écrit précisément pendant les campagnes de Flandre, de faire usage des déguisements pour se camoufler<sup>55</sup> ! A l'égard de cette question des déguisements, il en allait sans doute au XVIII<sup>ème</sup> siècle comme de certaines opérations mises en œuvre par

<sup>51</sup> Baron d'Espagnac, *Campagne de l'armée du roi en 1747*, La Haye, Henri Scheurleer, 1747, p. 454.

<sup>52</sup> [de Gugy - le comte P. H. de Grimoard], *op. cit.*, p. 112. Avis et arguments identiques chez le baron de Wüst, *L'art militaire du partisan*, La Haye, sans éd., 1768, p. 144-146.

<sup>53</sup> Voir le cas de l'affaire Calas et le rôle de Voltaire.

<sup>54</sup> A.C.V., P Nely de Beausobre, 2.2.6/13 : *Notes sur mes services militaires (avril 1716 à février 1763)*, Bisseuil, 1763, 1 vol. de 240 p., p. 119.

<sup>55</sup> *Ibid.*, même fonds, 2.2.6/15 : *Maximes raisonnées sur la guerre pour mon régiment de hussards (1743-1748)*, t. III (vol. I), p. 246.

des « troupes spéciales » de nos XX<sup>ème</sup> et XXI<sup>ème</sup> siècles : interdiction officielle, mais pratique officieuse sur ordre, sans couverture de la hiérarchie.

Enfin, la petite guerre ne respectait pas l'arrêt des hostilités que les armées belligérantes suivaient en général par convention. Il était admis que les campagnes militaires duraient du 1<sup>er</sup> mai au 15 octobre environ. Les campagnes d'hiver étaient rares. Maurice de Saxe en mena une en janvier 1746, à la surprise des Anglo-Autrichiens, pour prendre Bruxelles. Certes, souvent, les troupes légères et les hussards, spécialisés dans la petite guerre, prenaient leurs quartiers d'hiver après le reste de l'armée, car ils étaient chargés d'assurer sa protection jusqu'à l'entrée en quartier. Ainsi en fut-il des hussards de Beausobre en 1744 et en 1746 par exemple, comme leur colonel le rapporte dans le récit de ses services militaires<sup>56</sup>. Or, souvent, les troupes légères, hussards et compagnies franches ne passaient pas simplement l'hiver dans leur garnison, mais se permettaient des courses sur le pays, comme on l'a vu déjà pour le XVII<sup>ème</sup> siècle (voir *supra*, l'introduction). Pour l'hiver de 1747 à 1748 (mais ce fut vrai aussi en 1746-1747), Beausobre, cantonné à Vilvorde (entre Bruxelles et Malines), dit sans fard avoir fait faire « quelques détachements pour éloigner les partis ennemis qui s'étoient présentés à Diest et autres villes de la Dyle ; et pour procurer à mes hussars quelque économie en les faisant vivre de tems en tems sur le pays ennemi »<sup>57</sup>. On ne sait si ces courses d'hiver ordonnées par Beausobre étaient comprises dans le cadre des traités de contributions, ou s'il prenait la liberté de réquisitions supplémentaires, mais « vivre de tems en tems sur le pays ennemi » ne fait pas penser à une pratique clairement réglée... Un poème écrit par le roi de Prusse Frédéric II en 1749 (*L'art de la guerre*) et publié l'année suivante, ne dit pas autre chose. Dans le passage peignant le repos des troupes pendant l'hiver, il scande :

« Il faut que de grands corps tout prêts à s'ébranler  
Contiennent l'ennemi qui pourrait vous troubler,  
Que des postes divers la garde vigilante  
Couvre tout votre front d'une chaîne puissante,  
Passages, défilés, bois, chemins importants,  
Se garnissent d'abord par des détachements, [...] »<sup>58</sup>.

Ce qui change au milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle par rapport aux guerres du XVII<sup>ème</sup> siècle, c'est d'abord que désormais la cruauté, le manque d'honnêteté, de clémence, de douceur à l'égard des ennemis, des populations civiles ou de sa propre troupe choquent les esprits. En octobre 1747, des soldats du roi de France massacrent des pandoures ennemis. D'Espagnac s'émeut. Ce sont des pratiques d'un autre âge : « Un détachement d'Hussards ayant peu de jours auparavant poussé une de nos gardes ordinaires de

<sup>56</sup> *Ibid.*, même fonds, 2.2.6/13, *op. cit.*, p. 58 et 83.

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 121.

<sup>58</sup> Jean Deprun, « La guerre dans *L'art de la guerre* de Frédéric II », in : *Guerre et poésie de Fontenoy à Waterloo* (textes réunis par E. Guittou), Versailles, société J.-A. Roucher et A. Chénier, 2000, p. 45-50 (ici p. 47).

cavalerie à la gauche du camp de Braxschaten ; nos Soldats avoient pris les armes d'eux-mêmes, et conduits par un Sergent, ils avoient rechassés [sic] les Hussards jusqu'à West-Wezel, où ils avoient égorgé une trentaine de pandoures : cette action toute brillante qu'elle est, merite d'être blâmée, étant absolument contraire aux regles de la discipline »<sup>59</sup>. Quant à Jeney, il souligne que les sources d'insubordination les plus dangereuses et les plus ordinaires sont les brutalités de ceux qui commandent<sup>60</sup>. Ainsi, au sein d'un corps de troupes légères, « Le commandant ne doit point oublier que les Officiers sont des gentilshommes, ou doivent être traités comme tels, dès qu'ils sont revêtus de l'uniforme : il ne doit donc jamais leur donner des ordres que dans des termes et avec le ton convenables à des personnes dont l'honneur est le mobile »<sup>61</sup>.

Le traitement des prisonniers de guerre semble avoir assez bien respecté les règles de droit de l'époque ; sans doute aussi, la parole donnée par les prisonniers était-elle le plus souvent respectée. A la petite guerre comme à la grande, on voit en effet les officiers prisonniers être renvoyés en France (ou dans leur pays d'origine, inversement, si ce sont des prisonniers faits par les Français) « sur leur parole » (ils ont donné leur parole d'honneur de ne pas reprendre les armes avant d'avoir été échangés formellement contre d'autres prisonniers). Et puis, les officiers étaient traités selon le rang qui leur était dû en fonction de leur grade. Beausobre, qui fut fait prisonnier en octobre 1747, on l'a vu, témoigne : « ... j'ay été traité avec beaucoup de politesse. On ne m'a rien rendu de ce qu'on m'avait pris, et qui peut aller à quatre mille livres. Il est vray que je n'ay rien redemandé. J'obtins d'être renvoyé le seize, et M. le Maréchal de Saxe m'a fait aussitôt échanger »<sup>62</sup>. Parfois même, par égard pour la bravoure des combattants, l'honneur d'être renvoyé sur sa parole fut attribué à de simples soldats. C'est ce qui arriva à des soldats français sous les ordres d'un capitaine du régiment de Dauphin Etranger (un certain M. de Ruvenye) qui s'étaient battus pendant une heure et demi dans une maison en construction sur la route d'Anvers à Malines. « Mr. De Chanclos informé de la belle défense de ce détachement, renvoïa les Cavaliers même sur leur parole : méthode usitée pour les Officiers seulement, et digne de la confiance, que cette troupe s'étoit si justement acquise »<sup>63</sup>.

Si l'on en croit les quelques mentions glanées ça et là, la discipline des troupes légères semble s'être améliorée, d'une manière générale, au cours du XVIII<sup>ème</sup> siècle. La Croix, en 1752, s'insurge contre la prévention qui sévit encore parfois contre les compagnies franches à son époque : « ...loin de faire une distinction désavantageuse des compagnies franches, on devrait en faire un cas particulier, et les considérer comme une école propre à former d'excellens guerriers. La discipline y est des plus régulières ; la subordination

<sup>59</sup> Baron d'Espagnac, *Campagne de l'armée du roi en 1747*, *op. cit.*, p. 445-446.

<sup>60</sup> Jeney, *op. cit.*, p. 33-34.

<sup>61</sup> La Roche, *op. cit.*, t. I, p. 57-58; voir aussi p. 306.

<sup>62</sup> A.C.V., P Nelly de Beausobre, 2.2.6/13, *op. cit.*, p. 120.

<sup>63</sup> Baron d'Espagnac, *Campagne de l'armée du roi en 1747*, *op. cit.*, p. 349-352.

y règne souverainement ; la politesse et les égards n'y sont point négligés... »<sup>64</sup>. Turpin de Crissé renchérit à propos des hussards de France. « Il y a une très-grande différence de nos hussards et nos troupes légères, aux Tartares, aux Moldaves et aux Walaques, quoique leur service ait le même objet ; nos hussards et nos troupes légères sont soumis à une discipline très-exacte, et leur utilité surpasse de beaucoup celle que le Turc retire de ses Tartares, et autres, qui ne sont que tributaires du Turc, qui n'en sont point payés, et qui ne vivent que de rapines et de pillage »<sup>65</sup>. Les jugements de La Croix et de Turpin de Crissé sont à double tranchant, car le premier fut capitaine de compagnies franches et le deuxième, colonel d'un régiment de hussards. Partant, on peut dire qu'ils savent de quoi ils parlent et que leur avis a d'autant plus de valeur ; on peut aussi bien dire qu'ils entendent défendre leurs troupes et que leur avis est partial. Mais on trouve aussi ce genre de remarque positive dans le *Dictionnaire militaire* de La Chesnaye des Bois, à l'article des hussards, pour parler de ceux de France : « Leur discipline est exacte, la subordination grande, les châtimens rudes. Le plus ordinaire est la bastonnade ». Les mêmes phrases sont reprises dans l'*Encyclopédie*<sup>66</sup>.

Au terme de cette étude, on peut avancer d'abord qu'au milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle et jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, les fantassins et cavaliers servant dans les troupes légères n'avaient pas, dans leur ensemble, un comportement qui fût plus à blâmer que celui des autres troupes. Les maux qui les affectaient encore étaient ceux qui affectaient l'armée entière de façon endémique. C'est logique, dans la mesure où, tout au long du siècle, la monarchie française s'attacha à encadrer les troupes de spécialistes de la petite guerre jusqu'à les assimiler aux troupes de ligne, de façon à garantir la polyvalence du service. La discipline ne paraît pas avoir été moins bonne dans les troupes légères que dans les troupes de ligne : pour le mois de juin 1747, l'avocat Barbier note dans son journal que des désordres disciplinaires ont été commis par des gardes du corps en garnison à Alost<sup>67</sup>. La maraude sévissait dans les troupes légères, mais toute l'armée en souffrait aussi : le 18 mai 1746, le comte d'Estrées informe le ministre de la Guerre qu'il a fait exécuter un soldat pour cause de maraude<sup>68</sup>. Enfin, la désertion des soldats affectait

<sup>64</sup> Armand-François de la Croix (marquis de Castries), *Traité de la petite guerre pour les compagnies franches*, Paris, A. Boudet, 1752, p. 24-25.

<sup>65</sup> Turpin de Crissé, *op. cit.*, t. III, p. 300, note.

<sup>66</sup> Aubert de La Chesnaye des Bois, *Dictionnaire militaire*, Dresde, G.-C. Walther, 1751, 2 vol. (1<sup>ère</sup> éd. en 1745), art. « hussard » ; *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* (sous dir. de Diderot et d'Alembert), N<sup>elle</sup> impression en fac-simile de la première éd. de 1751-1780, Stuttgart, Cannstatt, 1967, art. « hussard ».

<sup>67</sup> Edmond-Jean-François Barbier, *Journal historique et anecdotique du règne de Louis XV*, Paris, Jules Renouard et Cie, [publié pour la Société de l'Histoire de France d'après le manuscrit inédit de la Bibliothèque Nationale par A. de La Villegille], t. III, 1851, juin 1747.

<sup>68</sup> S.H.D., Dép<sup>t</sup> Terre, AI 3137, pièce 248, lettre du comte d'Estrées, du camp d'Herentals, le 18 mai 1746, 3 p.

tous les corps sans distinction : M. de Phelippes, gouverneur à Maubeuge<sup>69</sup>, rend compte au même ministre de la guerre, le 1<sup>er</sup> février 1746, qu'un sergent et six hommes d'une compagnie du régiment de Fleury, ainsi que sept grenadiers d'une de celles de Boufflers Wallon, ont déserté dans l'espace des trois derniers jours<sup>70</sup>. Si l'on quitte les hommes pour s'attacher à la pratique de cette tactique particulière qu'était la petite guerre, en bannir totalement les excès s'avérait difficile et ceux-ci ne peuvent être imputés seulement à la mauvaise discipline des soldats de l'époque, dans la mesure où les limites de ce qui était permis et de ce qui ne l'était pas n'apparaissaient pas clairement, ou du moins ne faisaient pas l'unanimité, au point de contact, chez les penseurs militaires eux-mêmes.

---

<sup>69</sup> Nicolas Léon Phelippes de La Houssaye (dit « M. de Phelippes » dans la correspondance officielle), lieutenant général dans l'armée du roi de France en Flandre.

<sup>70</sup> S.H.D., Dép<sup>t</sup> Terre, A1 3135, lettre de Phelippes au comte d'Argenson, de Binche le 1<sup>er</sup> fév. 1746, 2 p., p. 2.